

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . .	18 fr. » c.	Poste, 24 fr. » c.
Six mois, . . .	10 »	13 »
Trois mois, . . .	5 25	7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 9 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

3 heures 18 minutes du matin,	Poste.
9 — 04 — — —	Omnibus.
4 — 35 — — —	soir, Express.
6 — 56 — — —	Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

3 heures 07 minutes du matin,	Mixte (prix réduit).
7 — 52 — — —	Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — —	Express.
5 — 47 — — —	soir, Omnibus.
9 — 57 — — —	Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces	20 c. la ligne.
Dans les réclames	30 —
Dans les faits divers	50 —
Dans toute autre partie du journal.	75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR.

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^o, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

La discussion du 15 février dans la chambre des communes n'est pas de nature à jeter un nouveau jour sur la politique anglaise en Allemagne. M. Nevdegate a demandé au ministère ce que ferait l'Angleterre au cas où les Austro-Prussiens entreraient dans le Jutland.

Lord Palmerston a répondu qu'il serait temps de s'expliquer sur ce sujet quand la violation du territoire danois aurait passé du domaine des possibilités dans celui des faits; que pour le moment il n'avait pas reçu l'avis authentique de l'entrée des alliés dans le Jutland, bien que cette nouvelle circulât dans les journaux, et qu'en attendant des motifs politiques lui imposaient une grande réserve.

Il est cependant à noter que lord Palmerston s'est exprimé avec une certaine amertume sur le compte de l'Autriche et de la Prusse, qu'il déclare responsables de tout le sang versé en Sleswig.

Une nouvelle d'une extrême gravité se confirme aujourd'hui; elle était pressentie hier.

La ville de Kolding, en Jutland, qui avait été évacuée par les Danois à la suite d'une rencontre de cavalerie, a été occupée le 19 par les Austro-Prussiens.

Voilà donc les Allemands sur le territoire scandinave.

Qu'arrivera-t-il? et que fera la diplomatie?

Il y a en ce moment en Allemagne comme un retour de situation assez curieux à observer.

On se rappelle qu'il y a un mois les Austro-

Prussiens étaient sur l'Eider et se préparaient à entrer en Sleswig. L'Angleterre irritée proférait des menaces par la voix de vingt journaux exaspérés, et le gouvernement organisait des mouvements de troupes et de flotte qui devaient faire considérer le passage de la frontière holsteinoise comme un *casus belli* entre la Grande-Bretagne et les alliés.

Les Austro-Prussiens, franchirent l'Eider, et l'on sait comment l'Angleterre ajourna son action.

Il y a quelques jours, les Allemands étaient sur la limite du Jutland, et lord Russell et lord Palmerston, en prévision d'une violation imminente du sol danois, tenaient un langage en quelque sorte menaçant.

Les journaux poussaient de nouveau le cri de guerre. Enfin une dépêche reçue à l'instant nous annonce que l'escadre du canal actuellement dans le Tage, sous les ordres du contre-amiral Dacres, a reçu l'ordre de revenir en Angleterre et de se concentrer à Portland roads pour y attendre des ordres ultérieurs. Des instructions, à cet effet, sont parties de l'amirauté jeudi.

Aujourd'hui les Austro-Prussiens ont franchi la frontière. L'Angleterre reculera-t-elle de nouveau ou répondra-t-elle aux défis répétés de l'Allemagne? C'est ce que nous saurons dans quelques jours, peut-être dans quelques heures.

D'autre part, ajoutons que certains bruits que nous désirerions croire fondés prêtent à la diplomatie allemande l'intention de désavouer les chefs de l'armée austro-prussienne qui, en violant le territoire scandinave, risquent d'aggraver la situation.

La constitution du 18 novembre, cause apparente de tout le bruit qui se fait en Allemagne, a été abolie pour le Sleswig par les commissaires civils de la Prusse.

On lit dans le *Vaterland* :

Il existe entre l'Autriche et la Prusse des stipulations précises, et non pas seulement des engagements verbaux, touchant la durée et les fins de l'occupation du Sleswig. Dans le cadre de ces stipulations conviendrait fort bien la réunion du Sleswig méridional au Holstein, la transformation de Rendsbourg en forteresse fédérale et peut-être aussi l'adjonction du duché de Sleswig à la confédération germanique, mais tout ce qui irait au delà (excepté bien entendu le remboursement des frais d'occupation) est en dehors des arrangements solennellement contractés entre l'Autriche et la Prusse, et qui doivent servir de bases aux conditions auxquelles les grandes puissances allemandes ont résolu de s'associer à la conférence européenne qui s'assemblera tôt ou tard. A ces conditions ou propositions ne se rattachent donc pas des changements territoriaux de nature à modifier les rapports dynastiques actuels et à porter atteinte au possesseur d'aucun Etat.

L'ouverture du parlement hanovrien a eu lieu le 18; c'est le ministre de la guerre qui a lu le discours royal.

Le roi de Hanovre déclare que, pour arriver à une complète union de l'Allemagne, il a pris part à la réunion des princes; que Sa Majesté est disposée favorablement pour une réforme du pacte fédéral et qu'elle tendrait à y

parvenir par des voies constitutionnelles.

Par ces mêmes voies, elle désire faire valoir les droits des duchés. Le roi n'oubliera jamais ni ses devoirs fédéraux ni ce qu'il doit à la dignité et à l'indépendance de son pays. Le roi regrette que les troupes de la Confédération et particulièrement celles du Hanovre n'aient pas pris part aux exploits des troupes austro-prussiennes.

Il espère que l'union douanière allemande pourra être maintenue.

L'état intérieur est satisfaisant. Différents projets de loi seront soumis au parlement.

Une nouvelle étrange nous arrive de Vienne :

C'est l'Autriche qui se charge de la guerre maritime. Une flottille de douze bâtiments de guerre fortement armés a été désignée pour aller croiser dans l'Adriatique, le Levant, la Méditerranée, Gibraltar, et jusque dans la Manche, afin de protéger le commerce allemand.

Nous ne savons pas si ces dispositions doivent être considérées comme une menace à l'Angleterre, mais ce que nous pouvons affirmer, c'est que, jusqu'à présent du moins, l'opinion publique de l'autre côté du détroit ne s'en est pas émue.

Le ministre de la guerre d'Autriche, le général Degensfeld, a été relevé de ses fonctions sur sa demande, et remplacé par le feld-lieutenant maréchal de Frank. Nous savons, de source certaine, que l'incident ne se rapporte, en aucune façon, aux questions politiques ou militaires actuellement pendantes.

FEUILLETON.

LE BOUCLIER DE LA FOUDRE

NOUVELLE HISTORIQUE.

(Suite.)

Le docteur Jépersen le félicita de sa bonne conduite, écrivit de nouveau à ses parents et leur réitéra la promesse de s'occuper incessamment de l'avenir de leur fils. Péder, sans en rien dire à son protecteur, leur envoyait cent risdales, fruit des épargnes qu'il avait faites sur sa modeste paye, en priant humblement son père de donner, s'il était possible, un petit présent à chacun de ses frères et sœurs, mais au moins une croix d'argent à Menna.

Cette fois, le sévère magistrat ne put cacher son émotion profonde, et la fit partager à tous ses enfants, en leur lisant à haute voix la lettre de Péder. Après quoi, il déclara que les cent risdales seraient entièrement consacrées à l'achat des souvenirs distribués en son nom.

Olof, l'aîné, qui venait de sortir du collège, ayant été chargé des acquisitions, consulta tous ses frères

et sœurs à l'insu de Menna; il fut résolu, à l'unanimité, que la moitié de la somme totale servirait à lui acheter une croix d'or, car « elle était la sœur bien-aimée de l'absent, elle était aussi la bien-aimée de tous les autres, la seconde mère de famille, l'ange du foyer. »

— Vous faisiez autrefois le tourment de votre vieux père et de votre mère, dit Johan Wessel, touché de cette manifestation. Vous rivalisez maintenant de piété filiale avec notre brave Péder et notre chère Menna. Que le nom du Seigneur soit béni!

La croix d'or fut passée autour du cou de Menna par sa mère, qui pleurait de bonheur.

Cependant Péder, définitivement nommé cadet de marine, grâce au bon docteur Jépersen, était reparti pour une seconde campagne des Indes, d'où il revint marin accompli, au moment où la guerre éclatait entre la Suède et le Danemark.

Le capitaine du navire, l'ayant appris d'un bâtiment rencontré en mer, n'osa se risquer dans le Sund et désarma en Norvège, laissant Péder libre de tout engagement.

Huit ou dix jours après, la famille Wessel recevait de Christiana d'heureuses nouvelles accompagnées de nouveaux présents, fruit des économies de cam-

pagne du jeune marin.

« Si je n'avais écouté que mon cœur, écrivait-il, ce n'est pas à Christiana, mais à Drontheim, que je serais aujourd'hui. Je ne crains pas de l'avouer, pourtant, en pensant que la guerre m'offrait l'occasion de mieux servir le roi, qui a bien voulu me nommer cadet de marine, je n'ai pas hésité à me rendre de Berghen ici, où, par la permission de Dieu, j'ai trouvé cent fois plus de bonheur que je n'en méritais. »

Avec un pieux enthousiasme et une reconnaissance exaltée, Péder faisait le récit de l'accueil qu'il avait reçu du baron de Lovendal, général en chef de la Norvège.

III. — PREMIERS SUCCÈS.

Le baron de Lovendal, officier de confiance du roi Frédéric IV, était un de ces loyaux serviteurs qui se connaissent en soldats. Il fut tout d'abord frappé de la belle mine, de l'air martial, de l'intelligente physionomie et de l'énergie peinte sur les traits du cadet de marine Péder Wessel, dont il venait d'examiner les états de service.

Il se complut à le questionner sur ses trois précé-

dentes campagnes, sur sa famille, sur l'histoire de sa jeunesse. Sa franchise, la netteté de ses réponses, le savoir dont il fit preuve en parlant des parages qu'il venait de visiter, quelques élan naïfs qui échappèrent au jeune et bouillant marin, l'avaient favorablement disposé.

— Enfin, demanda-t-il, que désirez-vous?

— Un poste dangereux, général, répondit-il.

— Vous l'aurez! répliqua le baron de Lovendal.

Si la rencontre providentielle du docteur Jépersen fut pour Péder encore enfant le salut du corps et peut-être celui de l'âme, la bienveillance soudaine du général gouverneur fut pour lui une *benédiction du ciel*, comme il le disait dans sa lettre à ses vieux parents :

« Figurez-vous, mère, que, sans m'avoir vu davantage, le baron de Lovendal a daigné me choisir pour commander un petit corsaire qui lui appartient. A dix-neuf ans, être capitaine! commander seul à bord! et en temps de guerre! j'en suis comme fou de joie. Oh! avec mes quatre canons, je n'amènerais pas devant toutes les forces navales de Charles XII. Vive le roi! vive son digne lieutenant en Norvège, le baron de Lovendal! Je veux qu'avant longtemps le vénérable docteur Jépersen puisse dire à notre bon

Les Prussiens ont commencé l'attaque de Düppel.

Dans la journée du 18, un engagement a eu lieu sur toute la ligne; mais les deux dépêches qui nous annoncent ce combat sont absolument contradictoires.

Celle qui nous arrive de Berlin place tout le succès du côté des Prussiens :

« Devant Düppel, la brigade Røder, appuyée par le 64^e régiment, s'est emparée, à la première attaque, de la hauteur dite Buffelkoppel, occupée par les Danois, qui ont été refoulés dans leurs retranchements, en laissant prisonniers entre nos mains un officier et soixante soldats. Nos troupes ont eu deux morts et dix blessés. »

Celle qui vient de Copenhague dit au contraire :

« Un rapport officiel porte qu'un engagement d'avant-garde a eu lieu sur toute la ligne devant Düppel. Le combat a duré plusieurs heures. Les Danois, d'abord repoussés, ont ensuite repris leurs positions antérieures. Leur perte est de 55 hommes. »

Il faut attendre la suite des opérations pour deviner lequel de ces deux récits a dit vrai.

En attendant, le mouvement militaire ne fait que grandir.

Comme nous le disions avant-hier, le corps d'armée autrichien appuyé par la cavalerie prussienne a marché rapidement vers le Nord, vers le Jutland, laissant à droite le corps prussien devant Alsen.

Deux dépêches de Copenhague annoncent aujourd'hui que les Austro-Prussiens ayant quitté Apenrade, et ayant passé à Hadersbøden, et continuant leur marche en ligne droite, ont franchi la frontière du Jutland.

A leur approche, les Danois ont évacué la ville de Kolding, la première place forte située sur la frontière.

Même sur le territoire purement danois, l'armée du Danemark a continué à battre en retraite comme elle avait fait à Sleswig, à Flensbourg, à Apenrade et à toutes les étapes de cette longue ligne stratégique.

A Stralsund, près de Stettin, l'arrivée de cinq navires danois a répandu la frayeur parmi la population.

A Kiel, les Prussiens se sont mis à l'œuvre comme dans une ville conquise. Ils fortifient la baie; ils y concentrent des forces militaires et ont arrêté un professeur d'université, ce qui a causé presque une émeute.

Enfin, dit une dépêche de Berlin, le gouvernement prussien, outre le 6^e corps, va encore mobiliser cinq régiments du 2^e corps.

Ces mesures n'annoncent pas la fin de la guerre.

Voici les nouvelles que nous recevons de l'orient :

Un rapprochement sensible s'est opéré entre la cour de Perse et celle de Russie. Il y a, par contre, refroidissement entre la Perse et l'Angleterre.

Une expédition persane va être dirigée contre les Turkomans. Elle vaudra à la Perse le concours de la Russie contre Hérat.

A Constantinople, un effroyable incendie détruisait les archives de l'artillerie au départ du courrier. Les nouvelles politiques manquent de précision. On parle de mésintelligence dans le divan, d'une lutte entre la diplomatie anglaise d'une part, et la diplomatie russe et autrichienne de l'autre, au sujet des Principautés Danubiennes.

A Athènes, l'anarchie va croissant; malgré la pénurie extrême des caisses publiques et la nécessité de décréter le cours forcé des bons du Trésor, l'assemblée grecque a élevé les appointements d'un certain nombre de fonctionnaires.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

On lit dans le *Moniteur* :

M. Corta, député au Corps-Législatif, s'est embarqué hier pour le Mexique, chargé d'une mission que lui a confiée le gouvernement, et pendant laquelle il aura sous son autorité tous les fonctionnaires et agents français dépendant du ministère des finances.

M. Corta a eu l'honneur d'être reçu avant son départ par l'Empereur. Sa Majesté a daigné le remercier d'avoir accepté cette mission temporaire et gratuite.

On lit encore dans le *Moniteur* :

Le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, vient d'instituer une commission pour préparer les éléments du règlement d'administration publique prévu par l'art. 1^{er} du projet de loi sur les sucres actuellement soumis à l'examen du Corps-Législatif.

Cette commission se compose de MM. Dumas, sénateur, président; Barbier, conseiller d'Etat, directeur général des douanes et des contributions indirectes; Lestiboudois, conseiller d'Etat; de Lavenay, conseiller d'Etat; Ozenne, directeur du commerce extérieur. J.-F. Ozenne, sous-chef, secrétaire du conseil supérieur du commerce, remplit les fonctions de secrétaire.

Ces lignes infirment le bruit qui avait couru du retrait du projet de loi sur les sucres.

Chronique Locale.

HOSPICES DE SAUMUR. — CONCLUSION (I).

J'avais raison de le dire, la pétition insérée dans l'*Echo saumurois* du 18 février, n'avait

(1) Voir le 25 janvier, 16, 18 février.

pas pour objet de clore le débat des Hospices.

Le Clos-Bonnet, écarté par des raisons sérieuses et unanimes, on voulait recommencer la lutte et peser, par une pétition nouvelle, sur la décision des administrateurs, sur l'avis du Conseil municipal en faveur du maintien de la Providence et de l'hôpital séparés, contre la réunion des deux établissements à l'Hôtel-Dieu agrandi.

Pour recommander exclusivement le premier projet, une circulaire du 18 de ce mois, répandue dans la ville le même jour, insérée dans l'*Echo saumurois* du 20 courant, donne pour conclusion des principes d'économie dont les chiffres sont plus spécieux que positifs.

Ce projet, dit-on, apporte dans les travaux une économie de deux cent mille francs qui, représentant au taux de quatre et demi pour cent un revenu annuel de neuf mille francs, viendra grossir le budget des Hospices? Acceptons ces chiffres et demandons-nous si ces neuf mille francs donnés en aumône à quelques malheureux, dont la vigilance des administrateurs n'oublie pas les besoins, produiront un bien-être égal à celui qui ressortira de ces deux cent mille francs distribués en travaux aux ouvriers de notre cité?

Raisonnons ici en hommes publics, non en hommes privés.

L'économie particulière n'est pas l'économie administrative. Si cette dernière doit songer à l'indigent, elle doit conjurer aussi la pauvreté chez la population laborieuse et, par là, fermer la plaie béante de la misère et de la mendicité qui l'accompagne.

Quittons donc des idées sans élévation, laissons ces calculs d'une sèche arithmétique; édifions noblement l'asile du pauvre dont les efforts auront été impuissants: que cet asile soit bâti, non pas au pied d'un coteau froid et humide, mais dans le quartier de l'Hôtel-Dieu, au milieu de nous et sans craintes chimeriques, dans un site salubre, bien aéré, quasi-méridional, aux rayons d'un soleil qui vivifie, égaye et réchauffe le vieillard et le malade; que cet asile soit une entreprise bienfaisante et féconde à la fois en soulageant l'infortune, en procurant des ressources à tous les bras, à tous les métiers.

En mettant de cette manière nos ouvriers à l'œuvre, nous leurs dirons: *Travaillez, braves gens, économisez autant que vos besoins vous le permettront afin de prévenir la maladie, afin d'assurer le pain de vos vieux jours. A vos portes sont la Caisse d'épargne, les Sociétés de secours mutuels, les Caisses de retraite pour la vieillesse; portez-y votre épargne quotidienne, vous pourrez un jour vous soigner, vous pourrez ainsi mourir, quand l'heure en sera venue, au sein de votre famille, entourés de vos amis.*

Tel est l'édifice qu'il faut offrir aux invalides du travail, si l'on tient à ces mots: ils ne sauraient s'appliquer par comparaison à nos hospices civils.

Ces hospices ne reçoivent que l'indigent dénué de tous moyens, tandis que les Invalides militaires sont alimentés par une retenue prélevée sur le traitement journalier du soldat, de tous grades, qui vient y demander un refuge: c'est une fondation de secours mutuels.

Si telles sont nos pensées, répudions-nous donc le testament de Jeanne Delanoue? en élevant un Hospice général à l'Hôtel-Dieu, ne développons-nous pas, au contraire, son œuvre bienfaisante?

Jeanne Delanoue, bonne et sainte fille!!!

Ton tombeau placé sous les voûtes de Notre-Dame-des-Ardilliers ne sera point délaissé; il sera toujours pour les cœurs généreux l'objet d'un culte légendaire qui ne périra pas. Tes sœurs hospitalières, nos prêtres, notre population tout entière continueront de le visiter: ils déposeront à jamais sur ta pierre vénérée, avec l'obole du pauvre, la couronne due à l'une des bienfaitrices de l'humanité.

PAUL RATOUIS.

P. S. — Je remercie Monsieur le Rédacteur de m'avoir ouvert son journal pour exposer et soutenir des idées, non pour combattre des personnes. J'ai tenu, je crois, la promesse de mon programme du 25 janvier.

Monsieur le Rédacteur,

En publiant notre pétition nous répondons à toutes les attaques qui pourraient nous être adressées.

En trente-six heures 509 signatures de patentes de la ville nous ont été accordées avec parfaite connaissance de cause. Six personnes nous ont refusé leur adhésion; Saumur a manifesté ses préférences avec unanimité et conviction; ce n'est pas le moment de remercier nos concitoyens. A l'heure où nous écrivons ces lignes les sœurs de Jeanne de la Nouë, qui habitent la Providence, sont agenouillées au pied de son tombeau; elles adressent à Dieu des prières ferventes pour qu'il ne laisse point accomplir la destruction de l'œuvre de la meilleure des femmes; leurs prières seront-elles entendues?

Les habitants de notre ville demandent que le conseil municipal ne détruise pas à Saumur le principe des Invalides civils.

Le porteur de la pétition se met à la disposition du conseil municipal pour la vérification des signatures; il en garantit l'authenticité.

CHARLES DELAUNAY.

PÉTITION ADRESSÉE AU CONSEIL MUNICIPAL DE SAUMUR.

A Messieurs les Conseillers municipaux.

Messieurs,

Nous vous prions ardemment de laisser nos vieillards et nos enfants d'adoption dans leur demeure actuelle de la Providence, en y faisant toutes les constructions nécessaires pour qu'ils y jouissent d'un bien-être matériel qui sera for-

roi: — Sire! ce petit mousse que j'ai mis au service de Votre Majesté, ce pauvre Pèder Wessel, de Drontheim, dont elle voulut bien faire un cadet de marine, eh bien, c'est justement le capitaine de l'*Ormen*!

« Je brûle d'être en croisière! Priez pour que votre fils fasse honneur aux nobles bienfaiteurs qui se partagent avec vous, mes bons parents, tout ce qu'il a dans le cœur de reconnaissance et de tendresse. »

Johan Wessel se montra fier des excellentes dispositions de Pèder. Menna et sa mère frémissaient à la pensée des périls nouveaux qu'il désirait tant affronter. Quand à Gaspard, devenu excellent matelot à la rude école des pêches islandaises, il forma le projet de rejoindre le plus tôt possible l'heureux frère dont il admirait la rapide fortune.

Sous le commandement du jeune enseigne Wessel, l'*Ormen* (littéralement *le Ver*) ne tarda point à faire grand bruit avec ses quatre petits canons. Comme le reptile dont il portait le nom, il s'insinuait partout et jusqu'au milieu des havres suédois, d'où il revenait avec d'importantes nouvelles sur les armements de l'ennemi. En outre, il fit de nombreuses prises de navires de commerce, glissa tou-

jours au large des bâtiments de guerre convoyeurs, soutint contre eux plusieurs affaires partielles qui prouvaient une grande habileté de manœuvres, et enfin remporta deux victoires sur des mouches de sa force.

Wessel, promu au grade de lieutenant, fut embarqué sur la frégate le *Postillon*, commandée par le major de vaisseau Rostgard, officier de cour hostile aux officiers de fortune tels que lui. Malgré tout son zèle, sa subordination et son courage, le jeune lieutenant ne pouvait triompher des préventions de son capitaine. Il souffrait, et doublement, car le *Postillon* ne faisait que d'insipides voyages dans le Cattégat, avec ordre de ne livrer combat qu'à des bâtiments très-inférieurs en force.

Mais la bonne fortune de Wessel ne se démentit pas si tôt. A peine avait-il eu le temps d'apprendre à souffrir avec résignation sous les ordres d'un chef quinquex et jaloux, qu'il fut délivré de cette servitude par le baron de Lovendal.

Ce général, qui faisait équiper pour son propre compte une corvette de dix-huit canons, lui en donna le commandement avec l'ordre d'établir sa croisière sur la côte de Suède, entre Marstrand et Gothenbourg.

Dès sa première sortie, Wessel rencontra un corsaire ennemi, les *Armes de Suède*, excellent voilier qui inquiétait fort le commerce danois. Craignant de ne pouvoir rejoindre un si bon marcheur, il cache ses canons sous des toiles peintes, imite la manœuvre embarrassée d'un marchand qui fuit, et par ce stratagème attire le suédois dans ses eaux. Les dix-huit canons se démasquent alors, et les *Armes de Suède*, amarquées au bout de peu d'instants, vont prendre dans le port de Christiania le nom d'*Armes de Norvège*.

Le baron de Lovendal, enchanté, eut soin de recommander la prudence au bouillant Wessel, qui tâcha de ne pas trop se risquer, mais n'en remporta pas moins deux victoires à forces très-inegales. Vingt riches prises les lui firent pardonner.

Une tempête devait faire ce que n'avaient pas fait les canons de l'ennemi. En un clin d'œil les mâts de la corvette furent emportés, sur quoi le jeune capitaine s'étant écrié: « C'est un plaisir à voir! » le mot devint populaire dans la flotte danoise. Longtemps après, de nos jours encore, les marins norvégiens et danois se répètent au milieu des plus grands dangers: « Allons! voici le cas de dire comme Pèder Wessel, que c'est un plaisir à voir! »

Déjà sa renommée s'étendait jusqu'à Copenhague. Elle fut subitement augmentée par sa belle conduite dans l'escadre de l'amiral Gyldenlove (le lion d'or), qu'il rejoignit bientôt avec sa corvette réparée à neuf.

Le 26 septembre 1712, Wessel, chargé d'aller en éclaireur reconnaître la flotte suédoise, qui se tenait sur les côtes de Poméranie, s'acquitta de cette mission avec autant d'habileté que de valeur. Il soutint le feu de six navires, se fit abandonner par les frégates mises à sa poursuite, et rapporta des renseignements précis qui, deux jours après, le vent étant devenu favorable, permirent d'attaquer avec succès et de détruire un convoi de cent bâtiments de transport.

Wessel, en cette occasion, se signala de nouveau. Deux vaisseaux de guerre le foudroyèrent en même temps. Il a l'adresse d'éviter leurs feux, de prendre le premier en enfilade et de le forcer à battre en retraite. Tandis que le désordre et la consternation règnent dans les batteries de ce haut-bord, l'autre envoie sa bordée dans la mâture de Wessel, qui riposte avec bonheur et se retire adroitement de la mêlée, quoiqu'il vienne de perdre son grand mat.

La nuit est employée à se regrener. Le lendemain,

tité par une douce satisfaction morale; nous demandons la suppression du logement dans les caves.

Nous souhaitons que la restauration de l'Hôpital actuel se fasse dans le plus bref délai.

Nous pensons, Messieurs les Conseillers, que cette solution répondra à tous les besoins matériels et moraux.

Une économie de 200,000 fr. sera faite au profit de nos Hospices et la chapelle de Notre-Dame-des-Ardilliers ne sera pas devenue un monument inutile et oublié.

SIGNATURES :

Architectes, 2; armuriers, 4; avoués, 2; aubergistes, 6; bureaucrates, 52; bouchers, 6; bijoutiers (fabricants et commerçants), 22; banquier, 1; boulangers, 11; clergé, 3; commerçants, 148; coiffeurs, 15; cafetiers, 11; couteliers, 5; chapeliers, 6; charcutiers, 5; maîtres cordonniers, 18; maîtres charpentiers, 5; cordiers, 5; charrons, 6; doreurs, 5; distillateurs (fabricants), 4; distillateurs (ouvriers), 12; entrepreneurs de bâtiments, 10; forgerons, 4; gantiers, 3; huissiers, 2; jardiniers, 4; libraires, 2; maîtres menuisiers et ébénistes, 18; membres du Tribunal de commerce, 6; médecins et pharmaciens, 10; maréchaux-ferriers, 3; notaires, 2; propriétaires, 38; pompiers et lampistes, 8; plâtriers, 4; pâtisseries, 4; peintres, 6; restaurateurs et maîtres d'hôtel, 6; relieurs, 2; retraités, 2; sabotiers, 10; serruriers, 5; selliers-carrossiers, 8; teinturiers, 5; tonneliers, 4; tailleurs (maîtres), 14; tapissiers, 2; tanneurs, 2.

Total : 509.

On continue à faire signer.

Au moment où nous mettons sous presse, le chiffre de la pétition s'élève à 604, toutes signatures de patentés habitants le rez-de-chaussée.

Saumur, 22 février 1864.

Monsieur le Rédacteur,

Permettez-moi d'ajouter aux quelques observations de samedi dernier, les réflexions suivantes.

M. le Préfet de Maine-et-Loire, après une étude très approfondie de la question des Hospices, a donné son approbation au projet d'établissement en dehors de la ville de Saumur.

Cependant ce projet officiel est vivement attaqué, moi je le soutiendrai toujours comme le meilleur.

J'admets, en effet, la reconstruction réunie ou séparée dans l'intérieur de la ville. Pendant le temps, peut être long, des travaux, les services de nos hospices ne peuvent être interrompus. Le moins que l'on puisse compter pour les frais d'installation provisoire de ces services, c'est 20,000 francs, qui, avec les droits d'octroi dont j'ai parlé, font environ une somme de 50,000 fr., qui la paiera ?

Paris, Laval, La Rochelle et bien d'autres villes se sont, pour s'embellir, annexé des communes entières. La commune de Saumur, s'il le faut, ne peut-elle s'annexer quelques hectares et trouver enfin l'étape du bonheur ?

UN ABONNÉ.

M^{me} veuve Lechat, née Creuzot, a l'honneur d'adresser ses plus sincères remerciements à toutes les personnes qui ont concouru, samedi dernier, vers quatre heures du matin, malgré le temps glacial, à éteindre l'incendie des magasins à fourrage de l'hôtel d'Anjou; M^{me} Lechat et ses enfants leur expriment toute leur reconnaissance.

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

Nos lecteurs apprendront avec plaisir que la maison Charpentier va publier prochainement une seconde édition des poésies de Ch. Dovalle, de Montreuil-Bellay.

On sait que ce gracieux poète, auquel les dons heureux de la nature promettaient le plus brillant avenir, est mort en 1829, à l'âge de 22 ans, laissant quelques vers charmants, que des mains pieuses avaient recueillis et publiés en un beau volume avec une préface de Victor Hugo et une notice biographique due à la plume élégante de M. Louvet.

Cette première édition, enlevée rapidement, est depuis longtemps hors du commerce, une seconde était désirée, appelée par les amis de la poésie française et par ceux qui ont voué une sollicitude spéciale aux monuments littéraires de l'Anjou : un éditeur intelligent a bien voulu l'entreprendre « Ce ne sera peut-être pas, doit-il avoir dit, une affaire d'argent, mais ce sera une fleur que je déposerai sur un tombeau. »

La critique parisienne réserve à cette publication l'accueil le plus sympathique : MM. le comte H. de Vielcastel, Louis Enault, Jules Levallois, Cuvillier-Fleury, doivent en rendre compte dans la *France*, le *Constitutionnel*, l'*Opinion nationale* et les *Débats*.

La presse et le public ne lui seront pas moins favorables dans le pays natal de Dovalle, et, contrairement à ses prévisions, M. Charpentier se trouvera avoir fait à la fois une bonne affaire et une bonne action en rendant au grand jour de la publicité cette gloire angevine, moissonnée dans sa fleur, et dont l'éclat allait s'affaiblissant dans les générations nouvelles.

Les vers suivants, extraits du recueil des œuvres de Dovalle, donneront à la jeunesse d'aujourd'hui, qui n'a guère eu l'occasion de le connaître, une idée du talent de ce poète.

BIÉCHY.

LE CONVOI D'UN ENFANT.

Un jour que j'étais en voyage
Près de ce clos qu'un mur défend,
Je vis deux hommes du village
Qui portaient un cercueil d'enfant.

Une femme marchait derrière

Qui pleurait, et disait tout bas

Une lente et triste prière,

Celle qu'on dit lors du trépas.

Point de parents, point de famille!

Je ne vis le long du chemin

Qu'une pauvre petite fille

Cachant des larmes sous sa main.

Elle suivait la longue allée

Qui conduit au champ du repos

Et paraissait bien désolée,

Et dévorait bien des sanglots!...

Ainsi marchant, quand ils passèrent

Au pied de ce grand peuplier,

Ceux qui travaillaient s'arrêtèrent,

Et je les vis s'agenouiller,

Prier le ciel pour la jeune âme,

Faire le signe de la croix,

Et, quand passa la pauvre femme,

Se détourner tous à la fois.

Cependant, inclinant la tête,

Au cimetière on arriva.

Une fosse ouverte était prête;

Alors un homme dit : C'est là !

Et, la fosse n'étant plus vide,

On y poussa la terre... et puis

Je ne vis plus qu'un tertre humide,

Avec une branche de buis.

Et comme la petite fille,

S'en allant, passa près de moi,

Je l'arrêtai par sa mantille :

Tu pleures, mon enfant, pourquoi ?

Monsieur, c'est que Julien, dit-elle,

Mon petit camarade est mort!

Et, voilant sa noire prune,

La pauvrette pleura plus fort.

CH. DOVALLE.

Son Excellence le ministre de l'instruction publique a décidé que la prochaine session du baccalauréat, soit pour les Facultés des lettres, soit pour les Facultés des sciences, s'ouvrira à la fois dans toutes les Académies le lundi 4 avril, et que les inscriptions des candidats sont reçues du 10 au 25 mars inclusivement.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET

Dernières Nouvelles.

Les nouvelles d'aujourd'hui semblent indiquer que le roi de Danemark est décidé à pousser la guerre jusqu'au bout, à l'étendre, s'il est possible, afin de provoquer une intervention européenne.

En réponse aux victoires austro-prussiennes, le roi Christian IX proclame le blocus de tous les ports orientaux du Holstein et du Sleswig, à l'exception de Neustadt.

De plus, jusqu'au 1^{er} avril, il y a saisi provisoire des navires ennemis qui se trouvent dans les ports ou les rades du Danemark.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

30 septembre, une grande bataille navale s'engage. Wessel recherche toujours les postes les plus périlleux et rend de nouveau les plus grands services. Mais, tout à coup, le vent tourne, les Danois perdent l'avantage de la position, et les Suédois en profitent pour se retirer prudemment hors de portée. Cet engagement, qui n'avait rien eu de décisif, n'en fut pas moins avantageux à Peder Wessel, car l'amiral Gyldenlové adressa au roi un rapport élogieux sur ses actes de bravoure. La corvette, criblée d'avaries, se rendit, sur ces entrefaites, à Copenhague pour y entrer en réparation. Le baron de Lovendal, se trouvant alors à la cour, présenta Wessel à Frédéric IV, qui, sur sa puissante recommandation, le combla de récompenses.

Mais, hélas ! un deuil cruel assombrit les succès du jeune et brillant officier de fortune. Il venait d'être nommé capitaine lieutenant, détaché de l'escadre, et chargé d'une croisière entre le Danemark et la Norvège, mission qui équivalait à une complète liberté de manœuvre. Le roi, séduit à son tour par la loyale franchise et le dévouement enthousiaste du brave Wessel, daigna même l'autoriser à correspondre directement avec lui; faveur immense, presque sans précédent, due sans doute aux instants re-

commandations d'un mourant, le généreux docteur Jépersen.

« Menna, chère sœur, écrivait le jeune capitaine, que la volonté de Dieu s'accomplisse! Mon cœur est brisé de douleur! L'âme de mon infatigable bienfaiteur vient de remonter au ciel. J'ai recueilli son dernier soupir, je lui ai fermé les yeux, et, le même soir, le roi, qui m'avait mandé auprès de lui, m'a dit affectueusement :

« — Jépersen, à son lit de mort, m'a fait demander pour vous une mission indépendante; je vous l'accorde.

« Malgré la présence de Sa Majesté, je n'ai pu retenir mes larmes; je n'ai pas trouvé la force de remercier, j'ai balbutié comme un enfant et je me suis retiré pour aller pleurer avec le jeune Lehu, l'enfant d'adoption de mon ancien maître.

« Toujours grand; toujours bon, le docteur a fait à peu près pour Lehu la même chose que pour moi; mais ce jeune garçon est aussi doux que j'étais impétueux, aussi avide de science que j'étais ardent et avide d'aventures.

« Lehu est l'arrière-neveu du docteur et son héritier; il me l'a recommandé. C'est mon frère, maintenant, c'est le tien, ma chère Menna.

« Plaise à nos parents qu'il soit leur fils et qu'il occupe dans notre maison la place que j'y laisse vide.

« Le serviteur du docteur, Hartz Kold, que je prends à mon service, va passer à mon bord avec Lehu, qu'il vous conduira.

« Pleurez et priez comme moi. Lehu va prier et pleurer avec vous.

« Ton frère bien affligé,

« PÉDER. »

(La suite au prochain numéro.)

M. Milon, libraire à Saumur, vient d'éditer une brochure appelée à rendre un véritable service. C'est un tarif du prix du pain de différentes qualités comparativement aux prix des blés, soit à l'hectolitre de 75 kil., soit aux 100 kil. de blés. Cet important travail, fruit de longues études, est le résultat de 20 années d'expériences que l'auteur, M. Thibault a faites lui-même.

Le consommateur ainsi que le boulanger et le producteur trouveront un avantage incontestable à se procurer cet ouvrage que nous recommandons à nos lecteurs.

(Voir aux annonces).

L'un des héros des grands salons de Paris, cet hiver, est, paraît-il, M. Guinnard, le voyageur en Patagonie; chacun l'attire chez soi pour entendre de lui-même le récit de ses émouvantes et sympathiques aventures. Pressé par tous de réunir et de livrer à la publicité les souvenirs de sa vie d'esclave chez les sauvages, il vient de faire paraître, chez M. Brunet, éditeur, rue Bonaparte à Paris, sous le titre de : *Trois ans d'esclavage chez les Patagons, récit de ma captivité*, un volume qui remplit les lecteurs des plus puissantes émotions. — Prix, 3 fr. 50 c.

M. Guinnard raconte avec un grand charme et une sincérité évidente les mœurs et les habitudes des Indiens dont il a été l'esclave, et chez lesquels il a enduré des souffrances inouïes. Il peint les peuplades qu'il a visitées, les contrées inconnues qu'il a traversées, les vicissitudes terribles qu'il a subies; et dans cette curieuse et navrante revue de ses douleurs passées, il n'omet rien de ce qui peut instruire ou intéresser le lecteur.

Nous ne connaissons pas de livre plus curieux, au double point de vue de la science et de la sympathie qui s'attache invariablement aux hardis voyageurs, qui, loin de la patrie, sont frappés d'immenses malheurs et d'épouvantables adversités. Un immense succès est réservé à cette publication qui contient des notions exactes et complètes sur des pays où personne encore, avant M. Guinnard, n'avait pu pénétrer.

Aujourd'hui les lecteurs aiment les romans fortement épicés, les situations violentes, les peintures passionnées des mœurs contemporaines; ils se souviennent médiocrement des sujets choisis, de l'art déployé, et de l'élevation de la forme.

M. Théodore Pavie semble avoir pressenti ce travers de notre époque en disant avec mélancolie en tête du volume qu'il publie : *Récits des Landes et des Grèves*. (1 volume, Brunet, éditeur). — 2 fr. 50.

« Le public accueillera peut-être assez froidement ces *Récits* familiers. Mes héros sont de simples paysans et de pauvres marins : mais parce qu'ils vivent loin des villes, dans les ha-meaux, où le luxe est inconnu, n'ont-ils pas droit à nos sympathies? Refusera-t-on d'écouter le récit de leurs douleurs, de s'associer à leurs joies, d'applaudir à leurs vertus? »

Toutes les nouvelles réunies dans ce charmant volume sont des tableaux exquis, où la simplicité s'allie à la grâce, où les paysages sont reproduits avec une rare poésie, où l'on trouve, analysés et scrupuleusement étudiés, les meilleurs et les plus beaux sentiments du cœur humain.

Le caboteur du cap Fréchal et *la Fauvette bleue*, sont, à notre avis, les plus jolies perles de cet écrin. Il est impossible d'être plus vrai, plus sobre et plus émouvant.

Marché de Saumur du 20 Février.

Froment (l'hectol.)	17 31	Huile de lin	58 —
2 ^e qualité	16 64	Paille hors barrière	30 60
Seigle	10 —	Foin	70 50
Orge	9 50	Luzeine (les 750 k)	72 25
Avoine (entrée)	9 —	Graine de trèfle	50 —
Fèves	11 50	de luzeine	53 —
Pois blancs	24 60	de colza	26 —
— rouges	23 60	de lin	29 —
Cire jaune (50 kil.)	170 —	Amandes en coques	— —
Huile de noix ord.	57 50	(l'hectolitre)	— —
— de chenevis	50 —	— cassées (50 k.)	65 —

COURS DES VINS (1).

BLANCS (2).		
Coteaux de Saumur 1863.	1 ^{re} qualité	» à »
Ordin., envir. de Saumur, 1863	1 ^{re} id.	60 à »
Id.	2 ^e id.	55 à »
Saint-Léger et environs 1863,	1 ^{re} id.	52 à »
Id.	2 ^e id.	48 à »
Le Puy-N.-D. et environs 1863,	1 ^{re} id.	48 à »
Id.	2 ^e id.	45 à »
La Vienne, 1863.		32 à 35
ROUGES (3).		
Souzay et environs 1863.		90 à 100
Champigny, 1863.	1 ^{re} qualité	180 à »
Id.	2 ^e id.	120 à »
Varrains, 1863.		90 à 100
Bourgueil, 1863.	1 ^{re} qualité	100 à »
Id.	2 ^e id.	80 à »
Restigny 1863.		90 à 90
Chinon, 1863.	1 ^{re} id.	80 à »
Id.	2 ^e id.	75 à »

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

P. GODET, propriétaire-gérant.

ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1865, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'Echo Saumurois ou le Courrier de Saumur.

Etudes de M^e LABICHE, avoué à Saumur, et de M^e LAUMONIER, notaire en la même ville.

VENTE EN TROIS LOTS

SUR LICITATION,

Entre majeurs et mineurs,

DE 2 MAISONS

ET D'UN TERRAIN,

Le tout situé levée d'Enceinte, à Saumur (Maine-et-Loire).

L'adjudication aura lieu le mardi 15 mars 1864, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur, commis à cet effet.

On fait savoir à qui il appartiendra, qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties ci-après nommées, par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le 28 janvier 1864, enregistré :

Et aux requêtes, poursuites et diligences de :
1^o M. Jean Rideau, pêcheur; 2^o M^{lle} Anne Rideau, couturière; 3^o M^{lle} Jeanne Rideau, sans profession; 4^o M. Michel Rideau, pêcheur; 5^o Julie Rideau, épicière, veuve du sieur François Chemineau; 6^o du sieur Pierre Rideau, pêcheur, tous demeurant aux Ponts-de-Cé; 8^o M. Auguste Ravary, maître couvreur, demeurant à Angers;

Ayant M^e Alexandre-Lucien Labiche pour avoué;

En présence de :

1^o M. Toussaint Rideau, voiturier par terre, au nom et comme père et administrateur légal des biens de Alphonse et Alphonse-Louise-Caroline Rideau, ses enfants, ledit sieur Rideau, demeurant à Angers;

2^o M. Ernest Martin, tailleur, demeurant à Saumur, au nom et comme exécuteur des dispositions testamentaires de M. Jacques Rideau, en son vivant propriétaire, demeurant à Saumur, ou eux dûment appelés;

Ayant M^e Bodin pour avoué;

Il sera procédé, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, par le ministère de M^e Laumonier, notaire à Saumur, à l'adjudication publique et à l'extinction des feux, des immeubles dont la désignation suit.

DÉSIGNATION.

1^{er} LOT.

Une maison, située à Saumur, levée d'Enceinte, habitée par M^{me} Gilly, joignant au levant M. Boutet, au midi M. Delavau, au couchant l'article ci-après et au nord la rue; elle se compose : au rez-de-chaussée, d'un salon donnant sur la rue, d'une salle à manger à côté éclairée sur la cour et d'un corridor; au premier étage, de deux chambres à coucher et un cabinet de toilette; au-dessus de ces pièces une chambre en mansarde et un grenier;

Dans les soubassements, une cuisine et deux caves voutées; en face de la cuisine une petite cour pavée dans laquelle se trouve une pompe; à la suite de cette cour, un jardin de 80 mètres environ de surface.

2^e LOT.

Une maison, située même rue, occupée par M. Frogier, joignant au levant l'article premier, au couchant le terrain dont il va être ci-après parlé, au midi M. Delavau, au nord la rue.

Cette maison se compose : au rez-de-chaussée, d'un corridor, d'un salon éclairé sur la rue et d'une salle à manger donnant sur la cour; au pre-

mier étage, de deux chambres à coucher, et au dessus de ces pièces une mansarde et un grenier.

Dans les soubassements, d'une cuisine et deux celliers, petite cour devant la cuisine et à la suite de cette cour un petit jardin, d'une surface d'environ 70 mètres; dans ce jardin pompe et lieux d'aisances.

5^e LOT.

Un terrain, renfermé de murs, et dans lequel on a fait les fondations d'une maison; ce terrain d'une surface d'environ deux cent quarante mètres, joint au levant l'article 2^e, au midi et au couchant M. Delavau, au nord la rue.

Mises à prix.

Outre les charges et conditions insérées au cahier des charges, rédigé par ledit M^e Laumonier et déposé en son étude, les immeubles sus-désignés seront mis en vente sur les mises à prix suivantes, fixées par le jugement sus-daté.

Savoir :

Le 1^{er} lot, sur celle de. 8,000 fr.
Le 2^e lot, sur celle de. 6,000 »
Le 3^e lot, sur celle de. 1,800 »

Total des mises à prix. 15,800 »

S'adresser, pour tous autres renseignements :

1^o A M^e LAUMONIER, notaire à Saumur;

2^o A M^e LABICHE, avoué poursuivant la vente.

Fait et rédigé à Saumur, par l'avoué licencié soussigné, le 23 février 1864.

Signé : LABICHE.

Enregistré à Saumur, le 23 février 1864, f^o c. reçu un franc et pour décimes 20 centimes.

(88) Signé : P. VING.

Etudes de M^e BEAUREPAIRE, avoué licencié à Saumur, et de M^e PATOUEILLE, notaire à Montreuil-Bellay.

VENTE

PAR LICITATION,

Entre majeurs et mineur,

Et aux enchères publiques,

DE DIVERS

MORCEAUX DE TERRE

Et Vigne,

Situés commune de Montreuil-Bellay.

L'adjudication aura lieu en l'étude et par le ministère de M^e PATOUEILLE, notaire à Montreuil-Bellay, le dimanche 6 mars 1864, à l'heure de midi.

En vertu d'un jugement rendu par défaut par le Tribunal civil de Saumur, le 26 décembre 1863, enregistré :

Et à la requête de :

1^o M^{me} Céline Sanison, femme séparée de corps et de biens de M. François Lepoudré, propriétaire, demeurant à Thouars, de lui dûment assistée et autorisée; cette dame demeurant à Saumur, rue Courcouronne;

2^o M. Gustave Lepoudré, artiste-vétérinaire, demeurant à Montreuil-Bellay;

3^o M^{me} Céline Lepoudré, épouse dûment assistée et autorisée de M. Camille Brienne, marchand de nouveautés, demeurant à Paris, boulevard Sébastopol, rive gauche, n^o 13, et de celui-ci pour l'assister et autoriser;

En présence, ou eux dûment appelés, de :

1^o M. Alfred Delacour, artiste photographe, ayant eu son dernier domicile connu à Saumur, rue de Bordeaux, aujourd'hui sans domicile ni résidence connus en France;

Au nom et comme tuteur naturel et légal de Louis Delacour, son fils mineur, issu de son mariage avec dame Angéline Lepoudré, décédée le 8 mai 1862;

Défendeur défaillant :

2^o Et de M. Gustave Benoist, cloutier, demeurant Montreuil-Bellay;

Au nom et comme subrogé-tuteur dudit mineur;

DÉSIGNATION.

1^{er} Lot. — Quatre-vingt-huit ares de terre labourable, en Chiray; mise à prix 1,600 f.

2^e Lot. — Treize ares 20 centiares de terre, au même lieu; mise à prix 500 »

3^e Lot. — Treize ares 20 centiares de terre, au même lieu; mise à prix 500 »

4^e Lot. — Huit ares 80 centiares de terre, au même lieu; mise à prix 200 »

5^e Lot. — Trente ares de vigne, dans l'Oie ou Clos-Saint-Jean; mise à prix... 1,400 »

6^e Lot. — Huit ares 80 centiares de terre, sur le chemin de Méron; mise à prix 200 »

Total des mises à prix... 4,000 »

Etude de M^e ROULLEAU, notaire à Fontevault, successeur de M. HUDAULT.

VENTE

DE

MARCHANDISES NEUVES

Après décès et cessation de commerce.

Autorisée par jugement du tribunal de commerce de Saumur, en date du 2 octobre 1865.

Le dimanche 6 mars 1864 et le lundi suivant, s'il y a lieu, à midi, il sera, par le ministère de M^e ROULLEAU, notaire à Fontevault, procédé à la vente à l'encan des marchandises qui composaient le fonds de commerce de ROUENNERIE et de NOUVEAUTÉS exploité à Fontevault par la veuve GEORGES HAAS, lesquelles marchandises dépendent aujourd'hui, tant de la communauté qui a existé entre Jean-Georges Zanger et dame Françoise Morannes, son épouse décédée, que de la succession de cette dernière.

On vendra :

Draps de diverses couleurs; droguet, étoffes pour pantalons et gilets, toile, coutil, flanelle, coton, ras vert, stoff, doublure, castorine, orléans, velours, mousseline, rubans, tulle, etc.

On paiera comptant, plus 5 pour cent. (90)

Etude de M^e ROULLEAU, notaire à Fontevault, successeur de M. HUDAULT.

A CÉDER DE SUITE

Pour cause de départ,

UN CAFÉ BIEN ACHALANDÉ,

A Fontevault,

Avec une grande quantité de vins vieux et nouveaux, en barriques et en bouteilles, et de liqueurs diverses. S'adresser audit notaire. (91)

A VENDRE

Ensemble ou par lots,

LA SUPERFICIE DU TERRAIN

de

LA MINOTERIE DE SAUMUR

Située à la Croix-Verte, route du Mans,

Ayant en surface 50 mètres de façade sur 50 mètres de profondeur. S'adresser à M. PRÊTRE, entrepreneur, sur les Ponts. (679)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1864,

PORTION DE MAISON

AVEC REMISE ET ÉCURIE

Place de l'Arche-Dorée.

S'adresser à M. DUPAYS, couvreur, près du Champ-de-Foire, ou à M^e LEROUX, notaire. (78)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A LOUER

POUR CAUSE DE DÉCÈS,

Pour la Saint-Jean 1864,

UNE MAISON

SERVANT D'AUBERGE,

Située sur la place Saint-Nicolas, n^o 22, occupée par M^{me} Bontemps. Cette auberge est nouvellement restaurée et très-bien achalandée. S'adresser à M^e LEROUX, notaire à Saumur. (58)

A LOUER

Pour la St-Jean ou pour Noël 1864,

UNE MAISON

AVEC REMISE, ÉCURIE ET MAGASINS, Située rue du Pavillon, n^o 1, occupée par M. Servain aîné. S'adresser à M. FERBU, tailleur, rue Saint-Nicolas. (79)

A CÉDER
Dans une sous-préfecture, près Paris, UNE

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE

Avec l'entière propriété et la rédaction d'un JOURNAL POLITIQUE, seul dans son arrondissement, désigné pour l'insertion des ANNONCES JUDICIAIRES.

Matériel typographique, en grande partie neuf, matériel de LITHOGRAPHIE et brevet de LITHOGRAPHE et de LIBRAIRE.

S'adresser au bureau du journal.

TRÈS-VASTE REMISE

A LOUER.

S'adresser à M. LECHAT. (7)

UN JEUNE HOMME, capable, désire entrer dans un bureau ou dans le commerce, comme comptable. Il fournira de bons certificats. S'adresser au bureau du journal.

LE BLÉ, LA FARINE ET LE PAIN

Sous le régime

DE LA LIBERTÉ DE LA BOULANGERIE

OU

GUIDE

Du Producteur, du Commerçant en Blé et Farine, du Meunier, du Boulanger et du Consommateur,

AYANT POUR EFFET

De donner les prix réels de la farine et du pain de 1^{re}, de 2^e et de 3^e qualité, comparativement au prix de l'hectolitre de froment, pesant naturellement 75 kilogrammes, ou suivant le prix des 100 kilogrammes du même blé.

Cette brochure est extraite du Tarif régulateur perpétuel de L. THIBAUT, ANCIEN MINOTIER.

EN VENTE, chez l'éditeur, E. MILON, libraire à Saumur, rue d'Orléans, 57 et 59 (Maine-et-Loire).

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS	BOURSE DU 20 FÉVRIER.			BOURSE DU 22 FÉVRIER.		
	au comptant.	Dernier cours.	Hausse. Baisse.	Dernier cours.	Hausse. Baisse.	
3 pour cent 1862.	66 40	» »	» 20	66 45	» 05	» »
4 1/2 pour cent 1852.	95 60	» 15	» »	95 60	» »	» »
Obligations du Trésor.	440	» 1 25	» »	440	» »	» »
Banque de France.	3290	» »	» »	3287 50	» »	2 50
Crédit Foncier (estamp.).	1280	» »	» 5	1250	» »	30
Crédit Foncier, nouveau.	1260	» »	» »	» »	» »	» »
Crédit Agricole.	670	» »	» »	655	» »	» »
Crédit industriel.	735	» »	» »	720	» »	» 15
Crédit Mobilier.	1042 50	» »	» 25	1050	» 7 50	» »
Comptoir d'esc. de Paris.	810	» »	» 5	815	» 5	» »
Orléans (estampillé).	1000	» »	» 6 25	1002 50	2 50	» »
Orléans, nouveau.	830	» 2 50	» »	832 50	2 50	» »
Nord (actions anciennes).	952 50	» »	» 7 50	952 50	» »	» »
Est.	478 75	» »	» »	480	» 1 25	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	933 75	» »	» 6 25	935	» 1 25	» »
Lyon nouveau.	896	» »	» 6 25	885	» »	» 11 25
Midi.	657 50	» »	» 12 50	660	» 2 50	» »
Ouest.	515	» »	» 1 25	516 25	» 1 25	» »
C ^e Parisienne du Gaz.	1715	» »	» 20	1700	» »	» 15
Canal de Suez.	467 50	» »	» 7 50	465	» »	» 2 50
Transatlantiques.	515	» »	» 15	515	» »	» »
Emprunt italien 5 0/0.	67 90	» »	» 20	67 80	» »	» 10
Autrichiens.	403 75	» »	» 8 75	410	» 6 25	» »
Sud-Autrich.-Lombards.	516 25	» »	» 6 25	517 50	» 1 25	» »
Victor-Emmanuel.	385	» 2 50	» »	378 75	» »	» 6 25
Russes.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Romains.	355	» »	» 10	355	» »	» »
Crédit Mobilier Espagnol.	592 50	» »	» 32 50	602 50	» 10	» »
Saragosse.	587 50	» »	» 2 50	582 50	» »	» 5
Séville-Xérès-Séville.	460	» »	» 5	461 25	» »	» 3 75
Portugais.	380	» »	» »	385	» 5	» »

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	302 50	» »	» »	303 75	» »	» »
Orléans.	295	» »	» »	295	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	293 75	» »	» »	293 75	» »	» »
Ouest.	292 50	» »	» »	292 50	» »	» »
Midi.	293 75	» »	» »	293 75	» »	» »
Est.	293 75	» »	» »	292 50	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.